



## Bouche d'égout et lampadaire sur propriété privée

Par **74laurence**, le **25/08/2008** à **19:57**

Bonjour,

J'ai acheté une maison sur plan il y a 2 ans. Il n'y avait aucune remarque sur des installations traversant la propriété.

Je l'ai réceptionnée dernièrement et je me pose quelques questions :

- le promoteur avait-il le droit de poser un lampadaire sur mon terrain ?
- Il y a un regard d'égout sur mon terrain clôturé alors qu'il n'est stipulé nul part sur l'acte de vente; En a-t-il le droit ?

Merci pour votre aide